

Je fais un don pour aider à l'achat et à l'ouverture au public de la maison natale de Colette à Saint-Sauveur en Puisaye.

Mon don est de :

50€ 100€ 200€ 500€ autre:

Je bénéficie d'une économie d'impôt et recevrai un reçu fiscal me permettant de faire valoir mes droits à la déduction auprès de l'administration fiscale.

PARTICULIERS : Impôt sur le revenu : la réduction d'impôt est égale à 66% du don. Par exemple, le don de 50€ ne coûte que 17€; celui de 100€ ne coûte que 34€. Cette réduction est retenue dans la limite de 20% du revenu imposable, l'excédent éventuel peut être reporté sur cinq ans.

ENTREPRISES : Impôt sur les sociétés : la réduction d'impôt est égale à 60% du don. Par exemple, un don de 1 000€ ne coûte que 400€. Cette réduction est retenue dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

Je joins un chèque établi à l'ordre de « La Maison de Colette » de€ au présent bulletin de soutien, adressé à :

**Fonds de dotation « La Maison de Colette »
8, rue Monsieur-le-Prince, 75006 Paris**

Particuliers

M. M^{me} M^{lle}

Nom:

Prénom:

Sociétés

Raison sociale:

Nom du responsable ou mandataire social:

Adresse:

Code postal: Ville:

Tél.:

Adresse électronique:@

Date:

Signature:

N'hésitez pas à nous contacter au 01 47 00 79 76 ou par mail maison-de-colette@orange.fr pour toute information complémentaire.

Merci!